

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N°22-183**

**SERVICE : DIRECTION DE L'ECONOMIE**

**OBJET : Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont**

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-43 du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE dans les domaines de l'Economie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 4 juillet 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val-Revermont ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

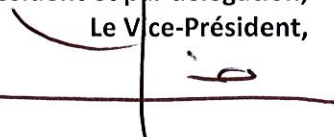
**CONSIDERANT** que la commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) réunie le 30 août 2022 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement l'offre du groupement d'entreprises ARCHIBULLE (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse)/12B/DB INGENIERIE/SABRES/INFRATECH ;

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre ayant trait à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un village d'artisans à Val Revermont au groupement d'entreprises ARCHIBULLE (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse)/12B/DB INGENIERIE/SABRES/INFRATECH pour un forfait provisoire de rémunération de 67 500 € HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 900 000 € HT (valeur juillet 2022).

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 31 août 2022

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
  
Michel FONTAINE  
Délégué à l'Economie et à l'Innovation

